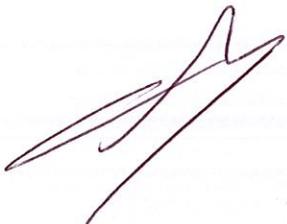


Procédure en cas de plaies, coupures ou piqûres.	Document Qualité n° : PRO/2016/05
Création : 24/05/2016 Date d'application : 01/09/2016	P 1/5

Rédaction : L. Talignani Signature : 	Vérificateur : Dr Fabrice CHANDRE <i>Responsable Scientifique Vectopole</i> Signature : 	Approbateur : Dr Frédéric SIMARD <i>Directeur Unité MIVEGEC</i> Date d'approbation : 01/09/16 Signature :  Frédéric SIMARD Directeur UMR MIVEGEC (IRD, CNRS, UM) IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501 34394 MONTPELLIER cedex 5 Tél. : 33(0)4 67 41 61 47
---	---	--

DESTINATAIRES

Tous les destinataires de diffusion et autres personnes qui participent à la mise en application	
--	--

DOCUMENTS ASSOCIÉS À LA PROCÉDURE

Document	Code	Libellé
PROCEDURE		
PROTOCOLE		
Autre document		

TABLEAU DE MODIFICATION

Indice	Date	Modifications
1	24/05/16	Création
2	01/09/16	Validation

Procédure en cas de plaies, coupures ou piqûres.	Document Qualité n° : PRO/2016/05
Création : 24/05/2016 Date d'application : 01/09/2016	P 2/5

1. Objet et champ d'application

1.1 Objet

Protocole à suivre en cas de plaies, coupure ou piqûre avec ou sans contamination possible dans le Vectopole. Elle décrit le protocole d'intervention et les personnes à contacter.

1.2 Champ d'application

1. Vectopole, Centre IRD Montpellier.
2. Tout personnel utilisant le I2 ou le I3.

2. Responsabilités

2.1. Responsabilités relatives à la maîtrise de cette procédure

Le conseil du Vectopole de l'Unité MIVEGEC est tenu de veiller à la mise à jour et à l'évaluation de cette procédure. Il est de sa responsabilité de la mettre à disposition du personnel destinataire.

2.2. Responsabilités concernant l'observation de cette procédure

Tous les destinataires de diffusion et autres personnes qui participent à la mise en application de la procédure.

3. Mesures

3.1 Notes et précautions

1. Lors d'un contact, les microorganismes peuvent pénétrer dans le sang ou les tissus sous-cutanés en passant au travers de la peau ou les muqueuses.
2. Le sang et les liquides biologiques doivent toujours être considérés comme potentiellement infectieux. En conséquence, toute manipulation doit se faire obligatoirement avec des gants.
3. En cas de contamination ou de piqûre avec un agent biologique infectieux, le personnel **doit avertir ou faire avertir le Directeur d'Unité, un SST et l'Agent de Prévention de la zone concernée**. Il devra également se faire examiner par un médecin qui décidera ou non d'un traitement prophylactique post-exposition.
4. Lors de la manipulation d'objets piquants/coupants tout personnel doit être équipé ou avoir à disposition le matériel suivant :
 - a. un récipient adéquat résistant au percement pour les déchets piquants/tranchants,
 - b. de gants résistants,
 - c. une pincette pour manipuler des débris de verre ou des aiguilles,

Procédure en cas de plaies, coupures ou piqûres.	Document Qualité n° : PRO/2016/05
Création : 24/05/2016 Date d'application : 01/09/2016	P 3/5

d. une brosse et une pelle.

5. Utilisez les produits de sécurité éprouvés mis à votre disposition par votre établissement, qui diminuent le risque de blessure ou de contact avec le sang lors de leur élimination.

6. Ne remplacez jamais la protection sur une aiguille usagée à deux mains : **le recapuchonnage à deux mains est interdit.**

7. Le verre contaminé, provenant p.ex. de récipients brisés ne doivent être saisis qu'avec des instruments ou des gants de protection résistants.

8. Mettez en lieu sûr immédiatement et sur place les instruments contaminés. Éliminez les objets coupants dans des récipients adéquats résistants au percement (les aiguilles sont à usage unique).

9. Ne surchargez jamais les récipients d'élimination. Veillez à ce qu'ils soient régulièrement évacués.

3.2 Procédures

3.2.1 Plaie, coupure, piqûre avec objet potentiellement infectieux

1. Prévenir ou faire prévenir un SST et l'Agent de Prévention.

2. Laver abondamment la blessure à l'eau et au savon liquide puis rincer plusieurs minutes à l'eau courante.

3. Essuyer. En cas de plaie, tamponner avec des compresses en allant du centre vers l'extérieur.

4. **Désinfecter avec une compresse imbibée d'alcool à 70 % ou un autre désinfectant pour la peau et laisser en contact quelques minutes.**

5. **Couvrir avec une ou plusieurs compresses stériles, fixer avec du sparadrap ou une bande extensible.**

6. Consulter immédiatement un médecin :

- a. pour l'évaluation du risque infectieux,
- b. pour la décision concernant un traitement prophylactique,
- c. pour le contrôle du statut vaccinal et la mise à jour des vaccins,
- d. pour une décision sur des examens sérologiques.

Signaler par la suite toute modification ou phénomène en relation avec l'événement.

7. Remplir une déclaration d'accident du travail disponible au secrétariat de l'unité et aviser le médecin de prévention.

8. Remplir le registre Hygiène & Sécurité de l'unité disponible au secrétariat.

Procédure en cas de plaies, coupures ou piqûres.	Document Qualité n° : PRO/2016/05
Création : 24/05/2016 Date d'application : 01/09/2016	P 4/5

3.2.2 Projection sur les yeux ou les muqueuses

1. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tempérée ou de la solution physiologique.
2. Remplir une déclaration d'accident du travail disponible au secrétariat de l'unité. Consulter un médecin immédiatement qui appréciera le degré de gravité de l'exposition.
3. Remplir le registre Hygiène & Sécurité de l'unité disponible au secrétariat.

3.2.3 Contact direct avec la peau

1. Laver la zone au savon liquide et rincer.
2. Désinfecter avec une compresse imbibée d'alcool à 70 % ou un autre désinfectant pour la peau et laisser en contact quelques minutes.
3. Remplir le registre Hygiène & Sécurité de l'unité disponible au secrétariat.

3.2.4 Plaie importante

Dans tous les cas de figure, rester auprès de la victime.

1. Saignement abondant

- a. alerter ou faire alerter un SST et les secours,
- b. allonger le blessé,
- c. appliquer sur la plaie le pansement compressif,
- d. surélever le membre blessé,
- e. panser la plaie, fixer fortement le pansement compressif en évitant le garrot,
- f. surveiller la tension artérielle et le pouls,
- g. contrôle médical obligatoire.

2. Plaie au thorax

- a. alerter ou faire alerter un SST et les secours,
- b. maintenir le blessé en position demi-assise,
- c. surveiller sa respiration.

3. Plaie au ventre

- a. alerter ou faire alerter un SST et les secours,
- b. allonger le blessé sur le dos,
- c. replier ses genoux,
- d. couvrir si nécessaire.

4. Remplir le registre Hygiène & Sécurité de l'unité disponible au secrétariat.

Procédure en cas de plaies, coupures ou piqûres.	Document Qualité n° : PRO/2016/05
Création : 24/05/2016 Date d'application : 01/09/2016	P 5/5

3.2.5 Vêtements contaminés

1. Enlever les vêtements potentiellement contaminés.
2. Les placer dans un sac plastique étanche, fermer le sac.
3. Se savonner abondamment les parties du corps exposées sans brosse, éviter l'eau trop chaude.

3.3 Consultation obligatoire

1. Plaies du visage, des yeux, de la tête.
2. Plaies nécessitant des points de suture, plaies profondes ou dépassant 1 cm de long.
3. Contact avec un agent infectieux.
4. Saignement abondant.

3.4 Incident / accident

Tout personnel est tenu de signaler chaque incident ou accident (même ceux qui peuvent sembler sans gravité) à son supérieur hiérarchique et/ou à l'Agent de Prévention de son unité et de le déclarer à l'aide du formulaire d'accident du travail détenu au secrétariat de l'unité. Reporter l'incident sur le registre Hygiène & Sécurité.

4. Références

Arrêté du 16 juillet 2007.

5. Archivage

- Original : classeur Assurance Qualité du Vectopole.
- Copie : classeur du I2.
- Copie : classeur du I3.